

Question présentée par le député :

M. Jacques Blondin

Date de dépôt : 8 mars 2022

Question écrite urgente

Risque de flambée des prix du gaz : quel plan d'action du Conseil d'Etat ?

Dans le contexte du conflit ukrainien, nous pourrions assister à un arrêt des importations de gaz russe en conséquence directe ou indirecte des sanctions européennes et suisses à l'égard de la Fédération de Russie, sanctions par ailleurs nécessaires au vu de la violation du droit international. Il convient donc de nous y préparer.

L'Europe et la Suisse dépendent à plus de 40% de la Russie pour leurs achats en gaz¹. Ce chiffre est, semble-t-il, légèrement inférieur pour la Suisse romande, mais demeure tout de même à un niveau élevé.

Le potentiel arrêt des importations de gaz provenant de Russie pourrait constituer un choc des prix énergétiques sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Inutile de préciser que les conséquences d'un tel choc seraient particulièrement désastreuses pour notre industrie nationale et plus encore pour les ménages suisses, lesquels forment le plus grand groupe de consommateurs avec environ 40% de la consommation finale².

Même si le Conseil fédéral a récemment annoncé des mesures visant à garantir un approvisionnement énergétique suffisant pour l'hiver prochain, ce dernier « n'exclut toutefois pas un "risque résiduel" en cas de défaillances

¹ Centre de réflexion européen BRUEGEL, « Preparing for the first winter without Russian gas » : <https://cutt.ly/tAWrGt9>. La Suisse a importé précisément 44,4 % de son gaz de la Russie en 2021. Pour rappel, en 2020, 15 % de la consommation finale d'énergie en Suisse était couverte par le gaz naturel.

² Association suisse de l'industrie gazière, catégorie : Approvisionnement en gaz, 1. Utilisation : <https://cutt.ly/9AWyJKZ>.

imprévues de centrales électriques, d'une importante vague de froid ou d'un arrêt des livraisons de gaz russe en Europe »³.

Dans ce contexte, avec diligence et de manière documentée et précise, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. *Quelle est la part d'importation de gaz russe sur le territoire genevois ?***
- 2. *Un plan d'action concerté et structuré est-il en cours d'élaboration avec les SIG ?***
- 3. *Comment les SIG, en concertation avec le Conseil d'Etat, envisagent-ils la préparation de l'hiver 2022-2023 ?***
- 4. *Des mesures de limitation de la demande sont-elles envisagées ?***
- 5. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'accélérer les investissements en matière d'énergie renouvelable ?***
- 6. *Le Conseil d'Etat peut-il assurer que le recours au charbon comme énergie de substitution demeure totalement exclu ?***
- 7. *Enfin, le Conseil d'Etat peut-il garantir un approvisionnement énergétique du canton à des prix supportables pour sa population ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

³ RTS, « La Suisse prend des mesures pour garantir son approvisionnement en gaz » : <https://cutt.ly/BAWpdiu>.